



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27
Présents : 16
Absents : 11

Procurations : 5
Votants : 21

Date de la convocation : 30/03/2022

SEANCE DU 5 AVRIL 2022

N° 2022-05-04-006

L'an deux mille vingt deux, le cinq avril à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Marc HAVRANEX, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

Étaient absents : Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY.

Ayant Donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Gilbert PAGAN à Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON à Marie-Pierre JULIEN, Rémi MANGIN à Michel BALLONGUE, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

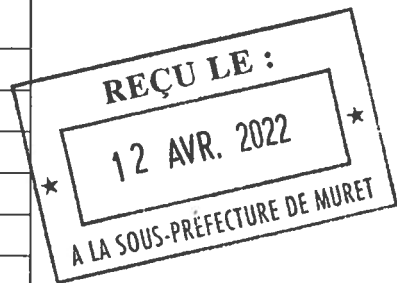
OBJET :
PARTICIPATION DES COMMUNES

Madame la Présidente expose :

Chaque année, il convient de délibérer sur les participations des communes. En effet, des modifications peuvent être apportées par rapport à la richesse fiscale des communes et à la variation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire de Rieumes.

Ainsi, après calcul conformément à l'article 11 des statuts, elle propose les participations suivantes :

	Nbre d'élèves	TOTAL
BEAUFORT	40	61 286.74
FORGUES	17	32 329.59
LAHAGE	5	12 500.00
LE PIN-MURELET	9	19 823.83
MONES	5	10 024.88
MONTASTRUC-SAVES	5	8 862.90
MONTGRAS	6	12 454.59
PLAGNOLE	28	46 474.82
RIEUMES	290	548 346.52
SAJAS	8	15 791.39
SAVERES	21	33 473.75
	434	801 369.00



Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Valide** le tableau des participations 2022 des communes tel que présenté par Madame la Présidente,
- **Mandate** cette dernière pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 5 avril 2022

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 7 avril 2022 et de sa publication le 7 avril 2022.

